

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean MONTAGNAC - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Roland BLUM représenté par Marie-Louise LOTA - Jean-Louis BONAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Sylvia BONIFAY représentée par Marc POGGIALE - Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Jean BRUNEL représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Xavier CACHARD représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Danielle MILON - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Robert HABRANT représenté par Mireille FOURNERON - Mourad KAHOUl représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Alain LAURENS représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Yves MORAINÉ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Bernard MOREL représenté par Patrick MENNUCCI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jacqueline MAURIC - Roland POVINELLI représenté par Michelle GUEYDAN - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-luc BENNAHMIAS - Gérard BISMUTH - Eric DIARD - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Gérard SBAGIA - Maxime TOMMASINI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

REX 004-487/12/CC

■ Approbation de la participation de Marseille Provence Métropole au Mondial "La Marseillaise à Pétanque" et approbation d'une convention
DCOM 12/8228/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Communauté le rapport suivant :

Du 1er au 5 juillet 2012, se déroulera à Marseille, le Mondial « La Marseillaise à Pétanque ». Critérium national de pétanque à son origine, devenu international, ce concours a pris l'appellation de « Mondial » depuis dix ans.

Cette grande manifestation sportive populaire réunit plus de 10 000 joueurs et 150 000 spectateurs au Parc Borély, puis dans une vingtaine de sites préparés à cet effet, à travers toute la ville, jusqu'à la finale qui a lieu en nocturne.

Cette manifestation s'inscrit dans le cadre des opérations éco-citoyennes, avec en particulier l'organisation de la collecte, l'installation de containers de tri sélectif, et le déploiement d'agents qui sensibilisent le public au tri des déchets. Ainsi, elle est l'occasion pour MPM de valoriser la collecte et le tri mis en oeuvre durant l'événement et de mener une opération de promotion.

L'année dernière les déchets produits et collectés par l'événement :

- 5,94 m3 de tri (carton, papier, bouteilles plastiques et cannettes alu), soit 297 kg
- 2,88 m3 de verre, soit 960 kg
- 19,8 m3 d'ordures ménagères non recyclables (OM) soit 3 tonnes

De nombreux moyens logistiques de MPM sont mis gracieusement à la disposition de l'organisateur en matière de barrièrage, de propreté, de tri et d'occupation du domaine public.

En tant que partenaire, Marseille Provence Métropole bénéficie d'une large couverture publicitaire.

Le plan de financement prévisionnel de la manifestation est le suivant :

- Subventions :

o MPM	156 000 euros
o Ville de Marseille	100 000 euros
o Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur	275 000 euros
o Conseil Général des Bouches-du-Rhône	620 000 euros
o Autres établissements publics	50 000 euros
o Mécénat	100 000 euros

- Prestations en nature 46 430 euros
(mise à disposition gratuite de moyens logistiques et humains de MPM)

- Vente de produits finis 5 300 euros
- Autres produits 65 700 euros

Les charges sont les suivantes :

- Achats	7 000 euros
- Location de matériel	238 000 euros
- Entretien et réparations	330 000 euros
- documentations, études, recherches	13 000 euros
- Animations et sécurité	188 000 euros
- Publicité, communication	178 000 euros
- Missions, réceptions, déplacements, transports publics	262 000 euros
- Frais postaux et téléphone	6 000 euros
- Dotations, prix et primes, indemnités	150 000 euros
- Mise à disposition gratuite de biens et prestations (mise à disposition gratuite de moyens logistiques et humains de MPM)	46 430 euros

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de la manifestation en matière de promotion de MPM et de la valorisation du tri,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation financière de Marseille Provence Métropole d'un montant de 202430 euros, répartis comme suit :

- 156 000 euros sous forme de subvention directe,
- 46 430 euros sous forme de mise à disposition de moyens logistiques et humains à l'organisation du Mondial La marseillaise à Pétanque.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'Association Mondial la Marseillaise à Pétanque.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – fonction 023 – nature 6574 – sous-politique A 710.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Relations internationales

Jean-Claude BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Relations extérieures

François FRANCESCHI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI